



Conseil d'administration du 21 septembre 2023

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 33

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20230109

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS VERT
POUR L'AMENAGEMENT DU GITE D'AIRE DE COTE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 7 septembre 2023, s'est réuni le 21 septembre 2023 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Patrick BERG représenté par M. Laurent SCHEYER, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE représentée par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Marc CHEVRIER, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA représentée par M. Didier COUDERC, M. Stéphan MAURIN, M. Mickaël MEYRUEIX, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. David URSULET, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à Mme Line ROUSTAN, Mme Christine LACOSTE à M. Arnaud COLLIN, M. René ROSOUX à M. Philippe BILLET, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

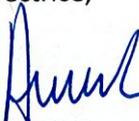
Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

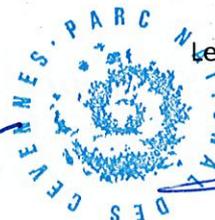
Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide de valider le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du gîte d'Aire de Côte et d'approuver la demande de financement au Fonds Vert - *Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030* :

DEPENSES	RECETTES
Travaux aménagements intérieurs : 850 061,16 €	Plan de relance : 391 538,36 €
Equipements intérieurs : 60 000 €	GMF : 10 000 €
Travaux AEP + extérieurs : 145 200 €	Fonds vert : 706 485,85 €
Imprévus : 52 763,06 €	
TOTAL DEPENSES : 1 108 024,21 €	TOTAL RECETTES : 1 108 024,21 €

La directrice,


Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,


Stéphan MAURIN